

COMMUNE DE SÉGLIEN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 6 février 2023 à 20H00

L'an deux mil vingt-trois, le 6 février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle multifonctions sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, maire, suivant convocation faite le 30/01/2023.

Etaient présents : Laurent GANIVET, Anne-Laure BERNARD, Nathalie CHRISTIEN, Delphine LE COGUIC, Caroline LE MORZADEC, Audrey VAILLIER, Daniel DARCEL, Christian LE DANVIC, Alain LE FUR, Patrick POMMÉ, Jérôme THOMAS

Etai(en)t absent(s) excusé(s) :

Absent : Alexandre LE STRAT

Secrétaire de séance : Audrey VAILLIER

Début de séance à 20h00

Laurent GANIVET procède au vote du compte-rendu de la séance du 12 décembre 2022.
Aucune objection de la part des élus, le compte-rendu est donc adopté.

Fonctionnement de l'organe délibérant lors de la prise de décision (délibérations) :

L. GANIVET explique qu'il existe une nouvelle réglementation concernant la signature des délibérations. Dorénavant ces dernières devront faire l'objet d'une signature par le Maire et par le/la secrétaire de séance. Sur le mois de mars J.PENSIVY va suivre une formation à ce sujet et pourra, lors d'un prochain conseil, expliquer plus en détail les nouvelles modalités à mettre en œuvre.

1- Commission « école »

Dispositif « petits déjeuners à l'école » convention avec l'éducation nationale.

Pour la 3^{ème} année le dispositif « petits déjeuners à l'école » va être reconduit après les vacances de février jusqu'au début des vacances d'avril. Soit une durée totale de 7 semaines.

52 élèves pourront prendre part aux petits déjeuners, ce qui représente 1 456 petits déjeuners potentiellement servis sur la période. La commune se charge de fournir les petits déjeuners en effectuant des achats chez les producteurs locaux (Keri'lait/Loco-motiv/Boulangerie de Guémené-sur-Scorff/Tavarn Seglian...)

En contrepartie, l'éducation nationale verse à la commune une aide financière à hauteur de 1.30 € par petit déjeuner servi.

➤ **Le conseil municipal approuve ce dispositif, autorise le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.**

2 – Commission « Travaux »

❖ Antennes téléphoniques

Suite au rapport rendu par les opérateurs radio, Orange souhaite implanter la 3^{ème} antenne au sud de la commune au lieu-dit Kergohan. La prochaine étape concernant ce dossier sera le dépôt du permis de construire par Orange.

Pour rappel, à ce jour les demandes de permis pour les antennes situées à Kerlann et sur la route de Goézévant ont été déposées et acceptées

❖ *Rénovation et extension de la mairie*

L'entreprise FALHER est venue posée les dernières vitres sur la partie extension, cette partie est pourvue de toutes ses vitres. Les huisseries de la partie rénovation seront posées d'ici 2 semaines. Le crépi est commencé. Le toit est étanche et clos.

Lors de sa venue sur le site, L'entreprise LE DORTZ (lot carrelage) a fait remarquer que la chape n'était pas de même niveau dans la partie rénovation (de l'ancien bureau de J PENSIVY vers l'accueil). Si l'entreprise avait effectué ces travaux cela aurait engendré un coût supplémentaire pour la commune. Le travail a été fait en régie par P. POMME, D. DARCEL et C. LE DANVIC. L. GANIVET les remercie pour le travail accompli.

EA2I pose les câbles du réseau électrique.

Au niveau VRD, Eiffage est intervenu pour faire les raccordements de réseaux. Reste à relever le citerneau d'eau potable pour qu'il soit au niveau du gazon et du muret devant la Mairie. Ce point sera à voir avec STGS. Les travaux suivent le délai du planning annoncé au départ du projet ; il n'y a pas de point dur sur le chantier.

❖ Travaux Eglise

Auparavant la commune faisait appel à la société MACE pour la maintenance des cloches au niveau de l'Eglise. En juin 2022 la commune a signé un devis pour le changement de l'échelle dans l'église. Or la société MACE ne sait jamais manifestée pour effectuer les travaux malgré les nombreuses relances de la commune. Idem pour la réparation du cadran de l'horloge, dont l'éclairage est défectueux sur certaines LED, une personne s'est déplacée pour voir ce qui n'allait pas et depuis plus aucune nouvelle de leur part.

La commune a fait parvenir à la société MACE 2 courriers par lettre recommandée :

- Un 1^{er} courrier pour mettre fin au contrat de maintenance
- Un 2^{ème} courrier pour annuler le devis signé en juin 2022

Dorénavant c'est la société ALTI CITY qui interviendra pour effectuer la maintenance annuelle. Cette même société a effectué le changement de l'échelle la semaine dernière et va intervenir au niveau du cadran pour effectuer les réparations nécessaires.

❖ Entretien des terrains de football

Sur l'année 2022, l'entretien des terrains de football a été confié à l'Esat la vieille rivière de Pontivy. 15 passages ont été réalisés et très bien effectués.

La commune a demandé un devis à l'ESAT pour la même prestation pour l'année 2023. L'ESAT prévoit 18 passages.

➤ **Le conseil municipal est favorable à la reconduction de la prestation avec l'ESAT « la vieille rivière » et autorise L. GANIVET à signer le devis.**

❖ Programme voirie 2023

La commission travaux s'est réunie en amont du conseil et à travailler sur ce dossier. Elle propose de retenir au programme voirie 2023 les lieux suivants :

- Route vers Langoelan (du carrefour du cimetière jusqu'au croisement menant à Penbos)
- Route vers Noguel (ce qui reste à enrober pour rejoindre le carrefour de la ZA de Noguel)
- Carrefour de Quénécalec vers Ker Anna
- Route qui mène au village de Quénécalec
- Chemin de Kerbernèze.

Le choix a été fait de mettre le chemin de Kerbernèze dans ce programme du fait que ce chemin aurait dû être fait depuis plusieurs années. Afin de mettre ce chemin à nouveau carrossable, l'entreprise Hellec a transmis à la commune un devis. Après avoir questionné les services du département, il nous a été stipulé que ce chemin peut être inclus dans la demande globale de subvention pour le programme voirie pour l'année 2023.

➤ **Le conseil municipal valide les endroits retenus et autorise le Maire à faire la demande du coût estimatif à l'entreprise Pigeon**

La commune a reçu un courrier du Département concernant l'aménagement foncier.

Comme l'a laissé entendre par Madame Dominique GUEGAN (conseillère départementale) lors des vœux de la municipalité, et suite à la rencontre entre le maire Laurent GANIVET et le président David LAPPARTIENT, le Conseil départemental prendra à sa charge l'intégralité des dépenses liées à l'étude de cet aménagement foncier.

En effet, jusque présent, lors d'un 2ème aménagement foncier sur une commune, 30% des dépenses restaient à la charge de la commune. Cette charge aurait représenté un coût d'environ 300 000 euros pour Séglien. Cependant, le dernier remembrement datant d'il y a plus de 60 ans, le Conseil département du Morbihan prend l'intégralité des coûts à sa charge. Seuls les travaux connexes (remise en état de chemins ruraux....) seront à la charge de la commune mais seront subventionnés par le département à hauteur de 50% (contre 35% auparavant)

❖ **Projet du nouveau lotissement**

Historique : un 1^{er} lotissement rue du stade puis un 2nd lotissement Park Avalou, à ce jour plus aucun lot n'est disponible.

La réflexion à mener aujourd'hui est de savoir si la commune de Séglien souhaite créer un nouveau lotissement ?

Mais avant de créer un autre lotissement il faut trouver des parcelles dans le bourg. Un lieu pourrait convenir. En effet, il existe un lot de parcelles (la plupart étant majoritairement des fonds de jardin), qui pourrait faire office d'un futur lotissement. Cet endroit paraît judicieux : il est situé dans le bourg en pleine centralité avec plusieurs accès et une surface d'environ 2 hectares.

19 logements pourraient être potentiellement créés pour ce futur lotissement

L. GANIVET souhaite connaître l'orientation du conseil municipal sur ce sujet.

D. DARCEL propose de procéder en 2 étapes. En 1^{er} lieu parler avec les propriétaires des parcelles situées plus à l'ouest Puis suivant les 1^{ers} éléments de réponse prendre contact avec les autres propriétaires

➤ **Le conseil municipal approuve cette démarche et autorise le Maire à prendre contact avec les 1ères personnes concernées.**

❖ **Etude sur la réduction de la vitesse dans le bourg**

P. POMME prend la parole et rappelle le rapport qui a été transmis à la commune suite au prêt du radar pédagogique par Pontivy Communauté.

P. POMME stipule qu'il existe plusieurs moyens à mettre en place pour réduire la vitesse dans le bourg : mise en place de dos d'âne/de chicanes/de stop/de feu rouge.

L. GANIVET est persuadé que la mise en place d'un radar pédagogique peut également faire diminuer la vitesse excessive.

P. POMME se charge de prendre contact avec l'agence technique départementale pour savoir ce qu'il serait possible de mettre en place (chicane) et propose de rencontrer une société pour connaître les tarifs d'un radar pédagogique.

3- Commission « Finances »

❖ Échange sur les investissements 2023

L. GANIVET présente une liste non exhaustive des investissements pour l'année 2023. Il précise que cette liste est totalement modifiable.

	Montant reporté de 2022	Proposition de vote	Montant à inscrire au BP 2023
Réseaux d'électrification (terrain rue du presbytère)	6 000,00		6 000,00
Remplacement signalétique	7 137,14		7 137,14
Achat petit matériel	529,00	2 471,00	3 000,00
Travaux vestiaires	3 077,98	6 922,02	10 000,00
Travaux Mairie	184 509,51	765 490,49	950 000,00
Travaux école	9 699,12	1 300,88	11 000,00
Travaux atelier municipal	18 294,00		18 294,00
Voirie	50 000,00	70 500,00	120 500,00
Programme écowatt (Morbihan énergies)			2 500,00
Mobilier Mairie			10 000,00
Travaux Eglise (mise en place d'un escalier+réparation cadran)			4 750,00
Achat commerce avec EPF			21 000,00
Travaux Chapelle St Zenon			En attente des devis
Achat parcelle (futur lotissement)			40 000,00
			1 204 181,14

❖ Achat de la TAVARN Séglian avec l'EPF

Pour rappel : Suite à la fermeture du dernier commerce dit « de proximité » en gérance privée sur la commune en septembre 2015, la volonté politique a été de tout mettre en œuvre afin qu'un commerce de ce type subsiste. Ce sont d'abord les élus qui se sont relayés d'octobre à mi-novembre 2015 pour offrir la possibilité aux habitants de s'approvisionner en pains et journaux. En novembre 2015, une personne avait été recrutée en CAE (Contrat d'Aide à l'Accompagnement), contrat aidé de l'Etat et elle avait pour activité de gérer l'épicerie communale qui, outre la vente de pains, de viennoiseries, de journaux proposait également tous les produits alimentaires de première nécessité.

Suite à une étude économique menée par la CCI et par Pontivy Communauté, les élus se sont confortés dans l'idée de faire évoluer cette situation par l'ouverture à terme (1^{er} trimestre 2018) d'un bar-épicerie-dépôt de pains, de journaux, de gaz ... dans un autre bâtiment qui sera en gérance privée.

L'opération avait donc pour objet l'achat et la rénovation complète du bâtiment afin de créer un commerce de proximité.

En partenariat avec l'Etablissement Public Foncier (EPF), la commune a donc pu faire l'acquisition d'un bâtiment en plein centre bourg.

L'EPF a acheté la nue-propriété du bâtiment pour un montant de 44 999 €, la commune quant à elle est devenue usufruitière pour l'euro symbolique. Une convention d'une durée de 7 ans (2016-2023) a donc été établie entre l'EPF et la commune de Séglian

En 2023, à la fin de la convention la commune va racheter le bâtiment auprès de l'EPF. Etant donné que la commune a procédé à la réhabilitation de ce bien en effectuant tous les travaux, l'EPF diminue les coûts de rachat à hauteur de 150 €/m² plafonnés à 60% du coût de revient. Après calcul cela représente pour la

commune de Séglien un achat à hauteur de 18 632.88 € auquel il faut ajouter les frais d'acte. Le montant total estimé est de 21 000 €

4- Pontivy Communauté

❖ CIAS – Centre Intercommunal d'Action sociale

Depuis plusieurs mois, une réflexion a été entamée par Pontivy Communauté et les communes concernées autour d'un regroupement des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) publics. En effet, la préservation et le développement de ces services de proximité sont essentiels pour le maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie, enjeu majeure pour le territoire.

C'est dans ce sens que la création, au 1^{er} janvier 2023, du Centre Intercommunal d'Actions Sociale (CIAS) a été décidée par le conseil communautaire lors de sa séance du 21 juin 2022. Ainsi, lors de séance 6 décembre 2022, le conseil communautaire a décidé d'élargir la définition de l'action sociale d'intérêt communautaire, confiée au CIAS, pour y inclure au 1^{er} avril 2023 la gestion d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile prestataire intercommunal.

Cette modification de l'intérêt communautaire entraîne le transfert du personnel et des biens nécessaires à l'exercice de cette compétence vers le CIAS.

Le personnel du SADI (personnel administratif et aides à domicile) va donc intégrer le service du SAAD au 1^{er} avril 2023 mais reste en poste sur l'antenne de Cléguérec et sera rémunéré par Pontivy Communauté.

☑ Le Conseil municipal approuve l'élargissement de la définition de l'action sociale d'intérêt communautaire, confiée au CIAS, pour y inclure, au 1^{er} avril 2023, la gestion d'un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) prestataire intercommunal.

❖ Colonnes enterrées et aériennes

Pontivy Communauté souhaite connaître l'emplacement définitif des colonnes enterrées et aériennes sur la commune de Séglien.

Les élus optent pour installer les colonnes aériennes au niveau du parking de l'atelier communal. Celles-ci seront installées les unes à côté des autres :



et de nouvelles colonnes aériennes seront, quant à elles, installées au niveau de la salle polyvalente et du cimetière (à la place des colonnes déjà présentes)



Ces différents changements opérés par Pontivy Communauté n'engendre aucune dépense pour la commune de Séglien

Questions diverses :

- Opération nettoyage des routes du 6 au 12 mars 2023 : réunion d'information le mardi 21 février à Cléguérec.
- Les travaux d'élagage sont terminés, cela a représenté 9 jours de travail
- Rencontre le jeudi 9 février avec le Conseiller en Energie de Pontivy Communauté / L. GANIVET / P. POMME et F. COUDRON concernant le changement de chauffage à l'Eglise
- Bons d'achat : opération terminée - 126 bons utilisés à la Tavarn et 42 bons utilisés aux Etablissements Guillemot. 11 colis ont été distribués aux personnes en structure et 1 colis pour une personne à son domicile
- AG de la rando Pourlet le samedi 25 février à 10h00 au Croisty. La commune de Séglien arrête la date du 19 août 2023 pour organiser la rando sur la commune.
- Animations estivales de Pontivy Cté : des dates ont été proposées, la commune est dans l'attente d'un retour.

Fin de séance à 23h30